



DE L'URGENCE
À L'INSERTION

Exemple de legs universel avec charge

Andrée est âgée de 78 ans et est veuve sans enfant. Elle s'interroge sur la transmission de son patrimoine qui s'élève à 600 000€. Ayant largement contribué à l'éducation de sa filleule Céline, qu'elle considère comme sa fille, Andrée voudrait lui léguer ce patrimoine.



Toutefois, elle sait qu'en instituant Céline comme légataire universel afin qu'elle recueille l'intégralité de son patrimoine, sa filleule sera taxée à 60% au titre des droits de succession : Céline ne touchera alors que 240 000€, et 360 000€ iront à l'administration fiscale.

Fidèle donatrice de La Mie de Pain, Andrée s'est rapprochée de l'équipe de juristes de l'Association, qui l'ont informée qu'un montage plus pertinent était possible, sans léser sa filleule.

Andrée va pouvoir **établir un testament instituant Les Œuvres de La Mie de Pain légataire universel à charge** pour La Mie de Pain de délivrer **un legs particulier net de droits et de frais** de 240 000€ à sa filleule Céline.

Dès lors, la succession se règlera comme suit :

- La Mie de Pain recevra 600 000€
- La Mie de Pain règlera 240 000€ nets à Céline, et paiera à l'administration fiscale 60% de cette somme, soit 144 000€
- Il restera donc 216 000€ à La Mie de Pain permettant à l'Association d'agir conformément aux souhaits d'Andrée en faveur des plus démunis

Si Andrée n'avait pas consulté les juristes de l'Association et omis la mention « *net de droits et de frais* » dans son testament, La Mie de Pain aurait reçu 600 000€, puis versé 240 000€ à Céline. Elle aurait donc bénéficié au final de 360 000€.

Cependant Céline aurait dû payer des droits de succession de 60% à l'administration fiscale (soit 144 000 €) et n'aurait ainsi reçu que 96 000€ nets.



Cet exemple montre qu'il faut rédiger soigneusement un testament, et pour cela consulter des spécialistes compétents.

Les juristes de La Mie de Pain sont à vos côtés pour vous conseiller au mieux, étudier vos souhaits, votre situation personnelle, familiale et fiscale afin de trouver avec vous une solution qui vous corresponde et cela gratuitement, sans engagement et en toute transparence.

N'hésitez-pas à les contacter !